

Listen to this article

Les promesses de Dieu relatives au salut de la race humaine révèlent que le plan divin prévoit la résurrection de tous les disciples de Christ pour vivre et régner avec Lui pendant les mille ans de son règne. La résurrection de tous les humains aura lieu dans le royaume de Christ *« Il y aura les résurrection des justes et des injustes »* (Actes 24:15), afin qu'ils aient l'occasion de se soumettre aux lois divines qui seront en vigueur.

Ceux qui seront obéissants vivront toujours sur la terre, que Dieu a créée pour être l'habitation de l'homme. La résurrection des disciples fidèles de Jésus et la résurrection générale sont annoncées toutes deux dans le chapitre 20 de l'Apocalypse.

Se rapportant à la résurrection de l'Eglise, les versets 4 et 5 disent : *"Et je vis des trônes et à ceux qui s'y assirent fut donné le pouvoir de juger. Et je vis les âmes de ceux qui avaient été décapités à cause du témoignage de Jésus et à cause de la parole de Dieu..., ils revinrent à la vie et régnèrent avec Christ pendant mille ans. C'est la première résurrection."* Le verset 6 dit*: "Heureux et saints ceux qui ont part à la première résurrection. La seconde mort n'a point de pouvoir sur eux, mais ils seront sacrificateurs de Dieu et de Christ, et ils régneront avec Lui pendant mille ans."* Ceci s'accorde avec le verset 10 du chapitre 5 de l'Apocalypse, où les mêmes sont représentés comme *"sacrificateurs pour notre Dieu, et ils régneront sur la terre".*

Les Ecritures révèlent que les disciples de Jésus lui seront associés pour juger pendant les mille ans du règne de Christ, *"le pouvoir de juger"* leur fut donné, dit Apocalypse 20:4. L'apôtre Paul dit : *"Ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde ?"* (1 Corinthiens 6:2). Jésus dit : *"Quand le Fils de l'homme, au renouvellement de toutes choses, sera assis sur le trône de sa Gloire, vous qui m'avez suivi, vous serez de même assis sur douze trônes et vous jugerez les douze*

*tribus d'Israël."* (Matthieu 19:28).

Ils sont encore décrits comme des "anges" (grec : messagers), qui seront avec Jésus lorsqu'il reviendra pour s'asseoir sur son trône de Gloire, et toutes les nations *"seront rassemblées devant Lui pour le jugement, certains seront semblables à des boucs, et d'autres semblables à des brebis" (*Matthieu 25 :32,33). Esaïe 26:9,10 nous informe *que "lorsque les jugements de Dieu s'exercent sur la terre les habitants du monde apprennent la justice"*.

Cette prophétie du jour du jugement dit aussi que pendant ce temps, appelé aussi *"le pays de la droiture", "si l'un fait grâce au méchant il n'apprend pas la justice et se livre au mal".* Mais la faveur sera accordée à chacun de se tourner vers le Seigneur, de le servir fidèlement et de vivre toujours.

L'œuvre future du jugement est clairement présentée par Jésus en Jean 5:24,28,29. Le verset 28 déclare que tous ceux qui sont dans la tombe entendront sa voix et ressusciteront. Le verset 29 dit que *"ceux qui auront fait le bien"* – ceux qui ont cru – ressusciteront pour la vie. Ils ne viendront point en jugement. Mais ceux qui ont fait le mal – ceux qui n'ont pas cru – ressusciteront pour le jugement. Le mot " *Krisis* ", dans le texte grec, est bien traduit ici par le mot jugement.

En Jean 12:47, Jésus dit : *"Si quelqu'un entend mes paroles et ne les garde point, ce n'est pas moi qui le juge"*, et dans le verset 48 il dit : *"La parole que j'ai prononcée, c'est celle qui le jugera au dernier jour."* Le *"dernier jour",* dans lequel les incroyants du temps présent seront jugés, c'est le jour de la résurrection.

Cette pensée est clairement traitée dans Apocalypse 20:11-12 : *"Puis je vis un grand trône blanc et celui qui était assis dessus. La terre (symbolique) et le ciel (symbolique) s'enfuirent devant sa face et il ne fut plus trouvé de place pour eux. Et je vis les morts, les grands et les petits, qui se tenaient devant le trône. Des livres furent ouverts. Et un autre livre fut ouvert, celui qui est le livre de vie. Et les morts furent jugés selon leurs œuvres, d'après ce qui est écrit dans ces livres."* Certaines personnes supposent d'une manière erronée que ces livres, qui seront ouverts à la résurrection des morts lorsqu'ils se tiendront devant Dieu, contiennent le récit de leur vie passée et de leurs œuvres. Mais cette pensée n'est pas exacte. Le texte dit

qu'ils seront jugés selon leurs œuvres d'après ce qui est écrit dans ces livres. Ceci montre clairement que leurs "œuvres" ne sont pas les choses écrites dans ces livres. Mais les incroyants qui pour la première fois entreront en jugement seront mis en présence des livres ouverts (la Bible), et alors leur attitude décidera si leur nom peut être inscrit dans le livre de vie.

Jésus dit que les incroyants seront jugés par sa parole au *"dernier jour".* Il ajoute que la parole qu'il a prononcée sera la base du jugement au dernier jour et qu'elle lui fut donnée par le Père*. "Mais le Père qui m'a envoyé m'a prescrit lui-même ce que je dois dire et annoncer"* (Jean 12:48,49). Dans cet exposé, Jésus cite la promesse de son Père rapportée par Moïse dans Deutéronome 18:18-19 concernant le grand prophète qu'il *"suscitera du milieu de leurs frères "*, cette promesse concerne églalement la génération d'Israélites vivant au temps de Moïse, afin qu'ils puissent aussi bénéficier de la réalisation de cette promesse. Cette génération d'Israélites sera ressuscitée.

Ce sont ces commandements de l'Eternel qui sont contenus dans ces *" livres "*, ils seront ouverts lorsque les morts reviendront. Comparez (Esaïe 29:11,12,17-19) C'est un symbole merveilleux, illustrant le fait qu'au jour du jugement de mille ans, la vérité de Dieu, la volonté divine sera révélée au peuple d'une manière claire sur laquelle on ne pourra se méprendre. Alors, Satan l'imposteur sera lié, afin qu'il ne séduise plus les nations (Apocalypse 20:1-3). Aucune opinion contradictoire ne sera répandue sur la terre pour troubler le peuple réfléchi. Le sourd (symbolique) entendra et l'aveugle (symbolique) verra. Les habitants du monde auront l'occasion "d'apprendre la justice".

Mais comment tout cela peut-il se réaliser si comme il est dit en (Apocalypse 20:5) *"les autres morts"* – ceux qui ne participent pas à la première résurrection – *"ne reviennent point à la vie jusqu'à ce que les mille ans soient accomplis "* Nous avons déjà cité plusieurs passages des Ecritures montrant *que " le reste des morts"* vivra pendant le jour du jugement. Esaïe (26:9,10) le prouve, en révélant que ceux qui seront volontairement méchants se livreront au mal. Pour cela il faut qu'ils soient vivants. Jésus dit que sa parole *"jugera"* les incroyants au dernier jour, et le *"dernier jour"* est celui de la résurrection générale (Jean 11:23,24). Jésus promit à ses disciples qu'ils participeraient à l'œuvre du jugement pendant

la *“régénération”* et régénération signifie retour à la vie.

Jésus dit aussi que les incroyants *“sortiront”* de la tombe pour le jugement. Ils ne seront pas jugés pendant qu’ils sont morts (Jean 5:24,28,29). Les morts se tiendront devant Dieu pendant le jour du jugement, la mort et le séjour des morts rendront leurs morts (Apocalypse 20:13),

Ces passages ainsi que le témoignage entier de la parole de Dieu relatif au règne de mille ans de Christ et du jour du jugement du monde rendent clair l’objectif du Millenium de réveiller les morts et de leur donner l’occasion d’obéir aux lois divines et de vivre toujours. Qu’allons-nous dire au sujet du seul et unique passage qui semble statuer autrement ?

Ces mots *“les autres morts” ,* ne se trouvent pas dans les plus anciens manuscrits grecs, ils ne figurent pas non plus dans le Sinaïticus, le Vatican et le manuscrit Syriaque. En outre, leur position dans ce passage n’est pas justifiée, car ils diraient que la première résurrection concernerait les “autres morts” ceux qui ne seraient pas encore vivants. Supprimons cette interpolation et le passage dit : *“ils régneront avec Christ pendant mille ans. C’est la première résurrection.”*

Nous ne devons pas ajouter ni enlever du texte de la Bible, mais si nous découvrons que quelques traducteurs zélés du moyen-âge ont ajouté ce passage en recopiant un manuscrit, voulant ainsi faire valoir une théorie personnelle, il est de notre devoir de supprimer cette interpolation. Autrement, nous donnerions notre consentement d’ajouter à la Parole de Dieu.

*dépôt légal 3e trimestre 2005*

